senter sous le parapluie d'entre-

prises obscures afin d'obtenir les

précieux parchemins permettant

des mener des explorations

minières. Les autorités nigé-

riennes doivent impérativement

taper du poing sur le table avec

ATTRIBUTION DES PERMIS MINIERS

Eviter le syndrome des spéculateurs

Par Moussa Aksar

Le gouvernement nigérien a attribué au cours des conseils des ministres du mercredi 22 juillet dernier à plusieurs sociétés nationales et étrangères, plusieurs permis pour la recherche d'or et d'autres métaux de base dans la région d'Agadez, consécutivement à la découverte courant mars 2014 d'une importante quantité d'or dans cette zone qui renferme d'autres ressources minières et énergétiques. A lire le communiqué du conseil des ministres, ce sont plutôt des sociétés de moindre envergure dont la plupart ont un capital de moins de 10 millions de francs CFA qui ont été les heureuses élues.

In attribuant ces permis, le L'régime doit être vigilant pour ne pas suivre les traces de son prédécesseur ou des personnalités influentes du régime Tandja ont, courant années 2006 et 2007 usées de leurs influences pour spéculer sur les permis miniers au détriment de l'Etat en s'adonnant à un trafic délictueux. Ces personnes après avoir gardé prison et libérés par la suite sont poursuivies pour trafic d'influence, blanchiment des capitaux, favoritisme et corruption. Ce sont entre autres les sieurs Ibrahim Hamidou journaliste, Oumarou Massalabi ancien directeur des mines, Mohamed Abdoulaye ministre des mines, Hadjatoulaye Tandja agent de l'ASECNA et Paul Kodjo Agboati un Directeur d'une société obscure. Mais l'arrêt du 4 mars 2014 de la chambre de la Cour de Cassation de la Chambre de la Cour d'Appel est sans équivoque. Il renvoi les personnes concernées devant le juge correctionnel pour y être jugés. Ces personnes épinglées au cours d'une inspection diligentée au ministère des mines en 2010 sous la transition militaire conduite par le général Salou.

L'attribution de ces permis miniers à des sociétés de petites envergures risque d'entrainer les autorités actuelles dans le même gouffre que le régime Tandja qui avait fait preuve d'une complaisance avérée au point de favoriser une certaine spéculation des permis miniers au profit d'un cercle proche du pouvoir. Ces permis de complaisances attribués à tout vent doivent faire l'objet de contrôle préalable avant attribution afin de déceler les entreprises dignes de ce nom qui peuvent valablement postuler pour effectuer le travail au lieu de marchander à prix d'or des permis obtenus sans trop de peine. Il faut dire que ce laissez aller dans le milieu des permis miniers a fait installer une certaine impunité qui amènent des individus de tout acabit à se préque cet état de fait source de périls économiques graves ne bonne gouvernance tant clamée par les autorités de la 7ème



Nation

La spéculation autour des permis miniers risque de reprendre de plus belle

puissent porter atteinte au pays. Il y va de la promotion de la

République.

SUNU Assurances

L'assurance d'être en de bonnes mains



Dans la vie, nous avons besoin de gens qui nous tendent la main, nous donnent un coup de main ou nous aident à prendre notre bonheur en main. SUNU Assurances s'engage à être toutes ces personnes à nos côtés, près de chez nous dans 11 pays d'Afrique.

Pour travailler, vivre, avancer en toute sérénité, SUNU Assurances nous assure d'être en de bonnes mains.



Notre métier, l'assurance.

Benin : (228) 21 30 02 12 / Burkina Faso : (226) 25 33 37 11 - 25 30 25 12 / Cameroun : (237) 2 33 42 12 46 / Centrahique : (236) 21 61 31 02 Côte d'Ivoire : (225) 20 31 04 00 - 20 25 18 18 / Cabon : (241) 01 74 34 34 / Cuinée : (224) 656 10 10 27 / Maii : (223) 20 22 08 02 Niger : (227) 20 73 41 75 - 20 73 40 71 / Senégal : (221) 33 889 00 40 - 33 889 62 00 / Togo : (228) 22 21 51 94 - 22 21 10 34

www.sunu-group.com